



DELIBERATION

Séance du 24 novembre 2009

JFD/LR

MUSEE GALLO-ROMAIN VESUNNA

Reconstitution de la domus de Vésone en trois dimensions

Adhésion à la Banque Numérique du Savoir en Aquitaine

Demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Régional d'Aquitaine

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, Mme REINHART 4^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, M. LE GUAY 11^{ème} adjoint, M. DUPUY, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, Mme LAFFARGUE, M. DESMASURE, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme DARTENCET, M. CORNET, formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : Mme NOUGUEZ (mandataire M. MOYRAND), M. GELINEAU (mandataire M. MOUTAWAKKIL), Mme MOULENES (mandataire Mme MARCHAND), Mlle MANIOS (mandataire M. MATHIVET), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme PERRAUD-DAUSSE (mandataire M. MINGASSON), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET), Mme MONTEIL-MAYAUD (mandataire Mme DARTENCET)

Absentes : Mlle BOUSSARIE, Mme DELORD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Arnaud LE GUAY, maire-adjoint ;

« Afin de développer un nouvel outil de connaissance de la *domus* de Vésone et de diversifier l'offre culturelle du Musée gallo-romain Vesunna, la Ville de Périgueux envisage de faire réaliser une restitution 3D présentant les quatre états successifs de ce site archéologique au cours de la période gallo-romaine.

Ces technologies modernes, attendues de tous les publics, permettront de valoriser le patrimoine historique et archéologique aquitain, présent à Périgueux.

Ce projet peut être soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine pour l'exercice 2009 et le Conseil Régional d'Aquitaine pour l'exercice 2010, au titre de la Banque Numérique du Savoir en Aquitaine, à laquelle la Ville de Périgueux devra alors adhérer.

Un plan programme pluriannuel BNSA sera étudié avec les services de l'Etat et de la Région (co-financeurs), puis soumis au Conseil municipal.

La dépense est estimée à 50.000 euros TTC.

Le plan de financement pourra se répartir entre les partenaires suivants :

Etat (Ministère de la Culture) (année 2009) 12.500 euros, soit 25 % du montant total TTC
 Conseil régional d'Aquitaine (année 2010) 12.500 euros, soit 25 % du montant total TTC
 Ville de Périgueux (années 2009 et 2010) 25.000 euros, soit 50 % du montant total TTC »

- DECIDE -

Article 1° : d'approuver le principe d'adhésion à la BNSA : numérisation, catalogage et présentation des éléments patrimoniaux d'Aquitaine pour mise en ligne sur internet.

Article 2° : d'approuver la réalisation d'une restitution 3D de la *domus* de Vésone.

Article 3° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'adhésion à la BNSA.

Article 4° : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat (Ministère de la Culture) et du Conseil Régional pour cette opération au taux le plus élevé possible.

Article 5° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de l'aide considérée.

LE MAIRE,

Michel MOYRAND

Délibération publiée le :
25 novembre 2009